



## **Le Vizir Henry Rabary-Njaka et le Calife Hery Rajaonarimampianina: chacun à sa place, à compter de ce 7 juillet 2015**

A force de violer les lois en vigueur, on finit toujours par se retrouver face à un mur infranchissable. Jusqu'ici, la loi c'était eux. En une année, ils (ils se reconnaîtront, vous les reconnaîtrez) ont à leur actif les actions suivantes :



Emprisonnement à Antanimora de deux journalistes (Jean Luc Rahaga et Didier Ramanoelina du quotidien « *Matin* »); déportation à Antsiranana d'un restaurateur et du petit personnel loin de la politique (Jean Marc Koumba et les 4 agents de l'ACM d'Antsirabe) ; enfermement dans la maison de force de Tsiafahy d'un étudiant (Berija Ravelomanantsoa). Tous ont été libérés et leur affaire respective a été classée sans suite. Mais les vrais responsables sont restés à leur poste.

# Air Madagascar. Henry Rabary-Njaka et son équipe sont (enfin) débarqués

Mardi, 07 Juillet 2015 06:39 - Mis à jour Mercredi, 08 Juillet 2015 04:59



Henry Rabary-Njaka, Sainte Marie, samedi 04.07.2015

communiqué



Air Madagascar

Antananarivo, le 8 juillet 2014

Le Conseil d'administration de la Compagnie a tenu une réunion exceptionnelle ce mardi 8 juillet 2014.

Il a été décidé :

- La prise en main par l'Etat, son actionnaire majoritaire, de la résolution des problèmes que traverse actuellement la compagnie aérienne nationale
- La restructuration du Conseil d'Administration
- L'acceptation de la demande de démission du Directeur Général et la nomination du Directeur Général par intérim

Dans l'immédiat, un Comité de Direction composé des Directeurs et du Conseil d'Administration aura pour mission :

- la protection de la haute saison
- la mise en place de la stratégie de redressement qui nécessite l'implication l'ensemble du personnel afin de renforcer la confiance des partenaires

Air Madagascar, pilier du développement du pays, doit retrouver sa place en tant que vitrine de Madagascar et assurer pleinement son rôle de facilitateur d'échanges aussi bien entre les régions de Madagascar qu'avec le reste du monde.

Les Membres du Conseil d'Administration :

- Mr Henry RABARY-NJAKA
- Mr Eric KOLLER
- Mr Jean de Dieu LEMENA
- Mr Enrico BOTO
- Mr Orlando ROBIMANANA
- Mr Patrick ANDRIAMBAHINY
- Mr François RANDRIAMAHANDRY
- Mme Nicole ANDRIANARIVOSON
- Mr Rasandy ANDRIAMBOLOLOHA

Est nommé Directeur Général par intérim : Mr Haja RAEUSON

Nous vous remercions de votre attention.

Le Conseil d'Administration



Communiqué du 07 juillet 2015

## Démission collective des membres du Conseil d'Administration

Agissant avec la volonté de mettre un terme à la crise qui persiste actuellement, les membres du Conseil d'Administration d'Air Madagascar ont démissionné de leur fonction le jeudi 02 juillet 2015. Cette démission a été reçue et acceptée hier lundi 06 juillet 2015, par le Directeur Général du Trésor, Représentant Es-qualité de l'Etat actionnaire auprès des sociétés à participation publique.

Le Conseil d'Administration d'Air Madagascar était sous la présidence d'Henry Rabary-Njaka et composé des administrateurs ci-après :

- Eric Koller ;
- Patrick Andriambahiny ;
- François Randriamahandry ;
- Nicole Andrianarivovon ;
- Jean de Dieu Lemena ;
- Enrico Boto ;
- Alfred Andriantoambertonanga

Mis en place depuis le 8 juillet 2014, ce Conseil d'Administration a défini comme priorité l'élaboration d'un plan de redressement de la compagnie. Ce plan qui a été validé en janvier 2015 prévoyait un retour à l'équilibre de l'exploitation en 2016 et la réalisation de bénéfices à partir de 2017.

Par ailleurs, compte tenu de la vétusté des aéronefs ayant causé, entre autres, des perturbations répétées du programme de vol de la compagnie, le rapatriement de la flotte fait partie des axes stratégiques du plan de redressement. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'acquisition cette année des deux appareils neufs ATR 72-600 dans la flotte de la compagnie. Enfin, l'amélioration de la connectivité à travers l'ouverture de nouvelles dessertes ainsi que la restructuration financière figurent également parmi les leviers de redressement d'Air Madagascar.

Une Assemblée Générale des actionnaires se tiendra ce 08 juillet 2015 avec pour ordre du jour la nomination des nouveaux administrateurs.

La compagnie a été "de beauté" mais sortie quand même. "Quid" d'Air Madagascar ? Haja Raelison

ORDRE DE PAIEMENT

FROM: DIRECTION FINANCIERE  
FAX: 261 20 22 221 81  
ID: RENDIMB  
A l'attention de MME CLAIRE DEHAVON  
FAX: 08 262 262 21 85 48, 42 98 262 262 21 18 88  
Antananarivo, 02 Décembre 2013

OBJET: RUN 1175

Nous vous prions de régler la somme de:

EUR 20 000 (VINGT MILLE EUROS)

En faveur de: MATHIEU HENRY RABARY-NJAKA  
16 RUE DE SEZIZ  
75009 PARIS FR

Cher: BPRIVER LONGJUMEAU  
12 RUE DE CHELLY  
91150 LONGJUMEAU FR  
10207 00031 04031028716 78  
FR76 1620 7000 3104 0316 2871 878  
CCBPPFRPMTG

Objet: Règlement factures : 12148

IMPUTATION : 401211653

ECHANCEANCE URGENT

Nous vous en remercions

Chèque  
-CB  
-CBP  
-CBP

Thierry RAMANDRASOA  
Responsable Comptabilité

Hatsogasyaina RAKOTARIVONY  
Responsable Trésorerie & Financement

Air Madagascar T +261 20 22 222 22 Société Nationale Malgache de Transport Aérien  
11 Avenue de l'Indépendance F +261 20 22 337 40 Société anonyme au capital de 33 895 440 000 Ariary (MGA)  
FAX +261 20 22 222 221 81 82 Antananarivo M° 201008073  
Madagascar SIRET 150020400 Siège Social : 11, Avenue de l'Indépendance - Antananarivo  
TST : 0205 11 1940 02000 002 : 2 900 000 1645 www.airmadagascar.com

Compagnie aérienne nationale de Madagascar, créée en 1957, elle a été nationalisée en 1975. Elle est membre de l'Organisation de l'Aviation Internationale (OIAI) et de l'Association des Compagnies Aériennes Africaines (ACAA).